



GROUPE DE SECOURS
CATASTROPHE FRANCAIS

GUIDE DE L'ADHERENT



MISE À JOUR SEPTEMBRE 2024

Le présent guide a pour objectif de fournir des informations à chaque adhérent, aussi bien avant qu'au cours de son adhésion au Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF). Il ne remplace ni le règlement intérieur ni les statuts de l'association.

Ce guide est mis à jour régulièrement dans un objectif d'amélioration continue, mais aussi pour nous permettre de mieux répondre aux attentes des adhérents.

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe en tant que bénévole, veuillez candidater en utilisant le lien correspondant à votre souhait d'adhésion que vous trouverez dans ce fascicule.

Pour le GSCF
Thierry VELU
Président - Fondateur

DEUX CHOIX D'ADHESION

Deux choix d'adhésion s'offrent à vous. Vous souhaitez nous rejoindre ou modifier votre adhésion ? Quelles sont les possibilités et comment pouvons-nous vous guider pour éviter une erreur et un mauvais choix ?

Nous vous proposons de parcourir les deux types d'adhésion possibles, ainsi que de connaître ce que vous pouvez nous apporter et ce que nous pouvons vous apporter dans l'engagement au sein de notre association. Chacun a des droits et des devoirs, alors afin de ne pas se tromper, nous vous invitons à bien lire ce guide qui répondra à vos questions principales.

Vous retrouverez :

L'adhésion de soutien au GSCF

L'adhésion opérationnelle secours

Bonne lecture !

L'ADHESION DE SOUTIEN AU GSCF

L'adhésion de soutien au GSCF

L'adhésion de soutien est destinée à appuyer l'association humanitaire du GSCF. Toute personne de bonne volonté peut y adhérer, sans limite d'âge ni de profession. Que vous soyez sapeur-pompier, secouriste, secrétaire, bûcheron, ingénieur, avocat, jardinier ou autre, si vous souhaitez aider, vous pouvez nous rejoindre.

Quelles seront vos missions ?

Vos missions seront variées en fonction de vos souhaits et de vos compétences. Chaque personne peut apporter un soutien à l'association, que ce soit dans la préparation du matériel avant un départ, le reconditionnement du matériel, l'acheminement du matériel lors d'une demande d'une collectivité impactée par une catastrophe naturelle, dans le cadre de la réserve opérationnelle, la présentation du GSCF, la recherche de nouveaux donateurs, l'écriture d'articles, la surveillance des réseaux sociaux, etc. Grâce à vos compétences, vous pouvez venir en qualité de soutien au GSCF.

Attention

Un membre de soutien n'est pas une personne **(I)**opérationnelle, ce qui signifie que vous ne pouvez pas participer à des missions de secours, que ce soit sur le territoire national ou international. Néanmoins, si vous disposez de compétences reconnues, vous pouvez aider à la gestion du matériel auprès des collectivités locales qui en feraient la demande, en soutien aux équipes du GSCF.

Tenue

Si vous venez aider dans les locaux du GSCF ou devez réaliser un déplacement, le GSCF vous fournira un tee-shirt et une tenue appropriée en fonction du climat (sweat, veste, blouson, etc.). Attention, sauf cas particulier, nous ne fournissons pas le pantalon ni les chaussures.

Adhésion

L'adhésion est gratuite et aucune cotisation n'est demandée. Cependant, vous pouvez demander à rejoindre le club des sapeurs-pompiers ou l'adhésion opérationnelle de secours. Le fait de ne pas cotiser ne vous permet pas de disposer d'un vote en assemblée générale ni de convocation. Vous disposerez d'un espace adhérent différent de celui des personnes opérationnelles.

(I) L'adhérent peut néanmoins être contacté pour un transport humanitaire en cas de manque d'adhérents opérationnels.

Locaux

Les locaux principaux du GSCF sont situés dans les Hauts-de-France. Néanmoins, notre objectif est de mettre en place des locaux dans l'ensemble des régions de France en adéquation avec le nombre de nos adhérents actifs et non actifs.

Stages

Vous ne pouvez pas bénéficier de stages sauf cas exceptionnel dans le cadre d'une de vos missions détachées.

Pouvez-vous prendre des responsabilités ?

Oui, vous pouvez gérer des bénévoles ou prendre des responsabilités sur différentes fonctions en corrélation avec vos métiers ou vos compétences.

Récapitulatif

Cotisation : Néant (gratuite)

Renouvellement : Annuel, du 1er janvier au 31 décembre

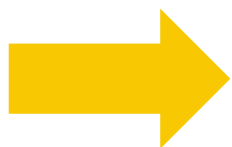
Carte : Non, sauf en cas d'adhésion au club

Effet vestimentaire : Oui, si mission dans les locaux ou autre représentation

Stage : Non, sauf dans un cadre particulier

Prise en charge des frais de déplacement : Oui, dans le cadre de missions spécifiques et en conformité avec le règlement intérieur

Possibilité de changer d'adhésion en cours d'année : Oui, il faut refaire une demande pour cela



[Adhésion membre de soutien ICI](#)

Rejoignez - nous et apportez votre contribution précieuse au GSCF !

L'ADHESION OPERATIONNELLE SECOURS

Vous intervenez sur des missions de secours internationales ou de soutien en France.

Quelles seront vos missions ?

Selon vos compétences, vous pourrez intervenir dans le cadre de missions humanitaires, de secours et de soutien aux collectivités locales, notamment au sein de notre réserve opérationnelle.

Profil

En tant qu'ONG de sapeurs-pompiers, nous privilégions les sapeurs-pompiers pour nos adhésions. Néanmoins, nous acceptons toutes les personnes de bonne volonté souhaitant rejoindre notre association. En fonction de vos compétences, vous serez assigné à une mission spécifique.

Locaux

Les locaux principaux du GSCF sont situés dans les Hauts-de-France. Notre objectif est de mettre en place des locaux dans l'ensemble des régions de France, en fonction du nombre de nos adhérents actifs et non actifs.

Stages

Vous trouverez à la fin de ce chapitre les stages à réaliser pour participer aux missions.

Pouvez-vous prendre des responsabilités ?

Oui, en fonction de vos compétences et de vos souhaits.

Frais d'adhésion

La cotisation est de 20 euros par mois, prélevée (règlement des trois premiers mois lors de l'adhésion).

Ce prélèvement est assuré par le fonds de dotation du GSCF.

À quel moment partez-vous en mission ?

En tant qu'adhérent, les premières missions qui vous seront proposées, si vous n'avez pas encore réalisé de stage, seront de nature humanitaire. Après avoir complété vos stages, vous pourrez intégrer les forces d'actions rapides humanitaires (FARH). Les informations sur cette section se trouvent dans ce guide. Vous disposez d'un espace adhérent où vous pouvez suivre l'évolution de votre profil. Veuillez noter que certains passeports ne sont plus valides s'ils expirent dans moins de 8 mois, ce qui pourrait limiter votre disponibilité pour des missions en dehors de l'Europe.

Une fois opérationnel, vous pourrez être appelé à compléter les équipes. Chaque personne est libre et doit se porter volontaire pour intervenir.

Tenue

Nous fournissons l'ensemble des effets vestimentaires pour le haut. Pour le bas, nous demandons aux sapeurs-pompiers de prendre leur pantalon F1 et leurs rangers. À titre exceptionnel, nous pouvons fournir certains effets complémentaires, y compris pantalon et rangers.

Renouvellement

Chaque personne est libre de stopper son adhésion sur simple email. Les trois premiers mois de cotisation ne sont pas remboursables. Les demandes d'arrêt d'adhésion doivent être reçues avant le 25 du mois précédent le prélèvement. Chaque prélèvement est réalisé le 5 du mois.

Récapitulatif

Cotisation : 20 euros mensuel

Carte : Oui, à condition de disposer de l'ensemble des pièces et d'être opérationnel.

Effet vestimentaire : Oui, uniquement le haut.

Stage : Oui, stage obligatoire et stage complémentaire. L'ensemble des stages est gratuit.

Prise en charge des frais de déplacement : Oui, dans le cadre de missions spécifiques et en conformité avec le règlement intérieur. Attention, nous ne prenons pas en charge les frais de déplacement pour les assemblées, réunions ou stages.



Adhésion membre opérationnel de secours ICI

Formation au GSCF

Stage de bienvenue : Niveau 0

Mode: Visio conférence

Durée: 1 à 2 heures en fonction des participants

Stage découverte : Niveau 1

Durée : 2 jours et demi à 3 jours

À l'issue :

Orientation vers la possibilité de réaliser le stage niveau 2.

Possibilité d'affectation à des missions humanitaires ou d'apport de matériel lors de catastrophes en France.

Stage FARH : Niveau 2

Durée : 2 jours et demi à 3 jours

À l'issue:

Si reçu, l'adhérent pourra être affecté à des missions de secours ou humanitaires.

Intégration dans les équipes de la FARH, sans priorité sur les missions de secours lors de séismes.

Stage FARH SAR : Niveau 3

Durée: 3 à 4 jours

À l'issue :

Si reçu, l'adhérent pourra être affecté à l'ensemble des missions de secours.

Stage 4 : Stage chef de mission

Durée : 3 jours

À l'issue:

L'adhérent pourra être affecté à des missions de commandement et d'encadrement.

Vous trouverez l'ensemble des programmes de stage sur votre espace personnel à l'issue de votre adhésion. De plus, d'autres stages de spécialisation sont également disponibles.

Questions – Réponses

Vous souhaitez nous rejoindre ? Avant de vous engager, voici les réponses à vos questions.

Nous comprenons l'importance de poser les bonnes questions avant de rejoindre notre association humanitaire. Notre objectif est de vous fournir des réponses claires pour vous permettre de prendre une décision éclairée.

Quel est le statut du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) ?

Le GSCF est une association composée majoritairement de sapeurs-pompiers, créée en 1999.

Qui a créé le Groupe de Secours Catastrophe Français ?

Le GSCF a été fondé dans le département de la Saône-et-Loire en 1999 par Thierry Velu, sapeur-pompier professionnel.

L'association dispose-t-elle d'un règlement intérieur ?

Oui, notre association dispose à la fois d'un règlement intérieur et d'un guide de l'adhérent.

Les frais de déplacement sont-ils pris en charge lors des missions ?

Oui, dans le cadre de nos missions humanitaires, vos frais de déplacement nécessaires à l'accomplissement de la mission seront pris en charge. Cela comprend les billets de transport, les frais d'hébergement et les frais de restauration, conformément à notre politique de remboursement.

Je ne dispose pas de passeport, est-ce pénalisant pour mon adhésion ?

Non, cependant, pour participer aux opérations hors Europe, vous devez avoir un passeport valide avec une durée de validité supérieure à 8 mois.

Je ne suis pas sapeur-pompier, puis-je rejoindre le GSCF ?

Oui, vous pouvez nous rejoindre, quel que soit votre parcours. Néanmoins, nous vous invitons à préciser vos souhaits lors de votre adhésion. Bien que la priorité soit donnée aux sapeurs-pompiers, si vous êtes motivé, vous pourrez rejoindre des équipes lors de missions, à l'issue d'un stage.

Si vous n'êtes pas sapeur-pompier, vous pourrez, à l'issue du stage, participer d'abord à une mission humanitaire avant de vous engager dans une mission de secours.

Avez-vous des partenariats avec les SDIS (Services Départementaux d'Incendie et de Secours) pour les congés des pompiers professionnels ?

Chaque SDIS gère la libération de son personnel à sa discrétion. Nous envisageons un partenariat avec les SDIS pour faciliter la libération des sapeurs-pompiers professionnels lors de catastrophes majeures. Il est cependant nécessaire de prendre des congés pour participer à une mission, sauf accord spécifique avec un SDIS.

Je suis adhérent, existe-t-il des conventions avec les employeurs ?

Le GSCF n'intervient pas dans les relations entre les adhérents et leurs employeurs, qu'ils soient SDIS ou privés.

Les stages sont-ils payants ?

Non, les stages au sein du GSCF sont gratuits. Néanmoins, le GSCF ne prend pas en charge les frais de déplacement des adhérents pour les stages.

Y a-t-il un âge limite pour candidater ?

Il n'y a pas d'âge limite pour candidater. Cependant, si vous êtes trop âgé ou dans l'incapacité de participer à des missions, vous pouvez nous soutenir dans la préparation du matériel, la promotion du GSCF, et d'autres actions importantes au niveau logistique ou administratif.



